

DOSSIER D'INSCRIPTION
VIDE-GRENIERS DE JANNEYRIAS
15 MAI 2022

au parc municipal de Janneyrias

Deux étapes :
PREINSCRIPTION obligatoire par téléphone
et INSCRIPTION du 20/04/2022 au 12/05/2022

Ouverture du parc pour les exposants = 6h30

Comité des Fêtes de Janneyrias

VIDE-GRENIERS DE JANNEYRIAS

REGLEMENT

portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias

Article 1 : Toute inscription et toute participation impliquent l'adhésion au présent règlement. L'inscription est validée, après s'être impérativement préinscrit par téléphone (n° indiqué sur le bulletin d'inscription), par la réception de tous les documents nécessaires (bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du paiement).

Article 2 : (période normale d'inscription) : Les préinscriptions et inscriptions sont ouvertes du 20/04/2022 et sont closes au plus tard le jeudi inclus qui précède la manifestation. Néanmoins le Comité peut décider de clore les inscriptions avant cette date au regard notamment de l'avancement de ces dernières et de l'organisation générale.

Article 3 (Longueur des stands) : Les stands sont vendus en mètres linéaires longeant les allées de vente. Les véhicules peuvent être placés derrière selon les modalités de l'article 4.
La longueur minimale de chaque stand est fixée à six mètres linéaires. Au-delà la longueur de chaque stand doit constituer un multiple de six mètres linéaires (douze mètres, dix-huit mètres, vingt-quatre mètres) sans pouvoir excéder vingt-quatre mètres.

Article 4 (véhicule(s) derrière les stands) : Un seul véhicule sera admis par tranche de six mètres linéaires et à condition que celui-ci n'excède pas cette longueur ainsi que la largeur du stand, remorque comprise le cas échéant. Tout dépassement entraînera la facturation du nombre de stand(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) pour respecter le présent règlement. En cas de refus de la part de l'exposant, son inscription sera annulée et il ne pourra pas exposer lors du vide-greniers.

Article 5 (prix normal du stand) : Ce prix est applicable pour toutes les inscriptions valables effectuées durant la période normale d'inscription. Chaque tranche de six mètres linéaires coûte quatorze euros.

Article 6 (paiement du prix du stand - cas de remboursement – **désistement**) : Le paiement a lieu par avance lors de l'inscription. Tout paiement reçu sera encaissé. Aucun remboursement du prix de stand payé n'est possible **sauf en cas de désistement porté à la connaissance de l'organisateur par courrier électronique ou par lettre reçus (les adresses sont indiquées en bas) au plus tard le jeudi inclus précédant la manifestation.**

Article 7 (Rappels juridiques, justificatif d'identité et attestation imposés par la loi [cf. notamment art. L310-2 et R310-9 Code de Commerce ; art. 321-7 et R321-9 Code pénal]) : Chaque particulier désirant s'inscrire et plus généralement chaque exposant particulier participant à la vente au déballage et non inscrit au registre du commerce et des sociétés doit justifier de son identité (tenue du registre des vendeurs) et remettre impérativement une attestation de non-participation à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte. De plus nous vous rappelons que les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. Enfin les personnes morales doivent justifier de leur identité professionnelle et de celle de leur représentant.

Article 8 (crise sanitaire) : Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la manifestation. L'accès à la buvette/restauration sera autorisé uniquement aux personnes détentrices d'un pass sanitaire ou test valable.

Article 9 (Annulation de la manifestation) : Le Comité des Fêtes peut décider d'annuler la manifestation pour des raisons d'organisation, de problèmes de sécurité notamment sanitaire, au regard des prévisions météorologiques ou sur demande des autorités publiques et cela jusqu'au vendredi inclus qui précède la manifestation. Il en informe alors les inscrits par téléphone ou par courrier électronique. Toutes les inscriptions enregistrées deviennent caduques et les documents et règlements qui en sont liés sont alors détruits.

Article 10 (Report de la manifestation) : À la suite de l'annulation d'une manifestation, le Comité peut décider de la reporter et cela une seule fois. Les personnes désirant y participer, inscrites ou non à la manifestation initiale, doivent s'inscrire par la procédure normale en utilisant les documents d'inscriptions réactualisés qui seront alors mis à disposition.

• **VIDE-GRENIERS**
de Janneyrias

38ème

édition



INSCRIPTION au vide-greniers du DIMANCHE 15 MAI 2022

Tél : **04.72.02.97.97** / cdf.janneyrias.brocante@gmail.com

Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur

Afin d'établir le registre des vendeurs chaque exposant particulier non inscrit au registre du commerce et des sociétés doit notamment produire une pièce d'identité et attester qu'il n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile (cf. art. L. 310-2 et R. 310-9 Code de Commerce ; art. 321-7 et R. 321-9 Code Pénal)

De plus nous rappelons que les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés (cf. art. L 310-2 Code de Commerce).

Enfin, en s'inscrivant chaque personne s'engage à respecter le règlement portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias, règlement annexé dans le dossier d'inscription et communicable sur demande.

➤ Je souhaite m'inscrire en tant qu'exposant pour un stand de : (cochez la case correspondante)

six mètres linéaires au prix de **quatorze euros (14€)** – [un véhicule < 6 m et sans remorque]

douze mètres linéaires au prix de **vingt-huit euros (28€)** - [un véhicule avec ou sans remorque le tout < 12m

ou deux véhicules sans remorque le tout < 12 m]

dix-huit mètres linéaires au prix de **quarante-deux euros (42€)** – [un ou deux véhicules avec ou sans remorque le tout

< 18 m ou trois véhicules sans remorque le tout < 18 m]

vingt-quatre mètres linéaire au prix de **cinquante-six euros (56€)** – [application du principe ci-dessus]

IDENTITE

Qualité : Particulier

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

@ e-mail (nécessaire pour l'envoi du reçu) :

Téléphone (nécessaire pour vous prévenir en cas d'annulation) :

PIECE D'IDENTITE ⓘ (veillez à bien renseigner l'ensemble des informations demandées)

❶ Nature de la pièce d'identité (indiquez s'il s'agit d'une carte d'identité, d'un passeport, d'un permis de conduire, d'une carte de séjour, etc.):

❷ Numéro de la pièce d'identité :

❸ Date de délivrance de la pièce d'identité :

❹ Autorité qui a établi la pièce d'identité

(ex. : Préfecture de l'Isère, Sous-Préfecture de Vienne, ...):

Je soussigné, _____ (remettre vos nom et prénom) dont l'identité est indiquée ci-dessus et souhaitant exposer, vendre, au vide-greniers de Janneyrias du dimanche 15 mai 2022, organisé par le Comité des Fêtes de Janneyrias au parc municipal, déclare sur l'honneur, en premier lieu, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile, en second lieu, que les mentions inscrites ci-dessus en rapport à mon identité sont exactes, en troisième lieu, être un particulier et non un commerçant.

Enfin, je déclare accepter sans réserve le règlement portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias.

Pour faire valoir ce que de droit

Signature :

✓ Je transmets ce document dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'adresse ci-dessus :